Droit II

UE 40

Enseignant(s) responsable de l'UE : Eric MONIER

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	GEU31DRO2
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	60 h (Q1 60 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
GE31LEGA2 Législation de l'aménagement du territoire 2	30	2	NON
GE31ENV2 Droit de l'environnement 2	30	3	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE02.1** ARES. 2.1 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente.
- **RE02.2** ARES. 2.2 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Développer un esprit critique.
- **RE03.3** ARES. 3.3 Maîtriser les principes de base de la gestion : Comprendre et appliquer les aspects légaux et réglementaires de son champ d'activités.
- **RE04.2** ARES. 4.2 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Identifier les problématiques, enjeux et parties prenantes d'une situation particulière.
- **RE05.2** ARES. 5.2 Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire : Appréhender, comprendre et apporter des réponses aux grands enjeux environnementaux à travers l'élaboration ou l'utilisation d'outils de planification, de gestion et/ou d'évaluation dans des domaines variés tels que l'écologie, la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la mobilité ou le patrimoine ainsi que dans des secteurs tels que la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Législation de l'aménagement du territoire 2

Néant

Droit de l'environnement 2

Néant

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Législation de l'aménagement du territoire 2

Objectifs
Préparer les étudiants à affronter la vie professionnelle, sur la question de l'application du droit de l'environnement. En cela, le cours vise à assurer l'accès aux étudiants, aux notions de droit indispensables à la constitution d'une culture juridique leur permettant d'appréhender des questions juridiques plus complexes susceptibles d'intervenir dans l'exercice de leur profession.
Contenu
La protection de l'environnement au niveau international\r\nDe nombreux textes européens et internationaux ont une incidence directe sur les politiques de protection de l'environnement appliquées en Belgique.\r\nAu travers des secteurs de l'eau, de l'air, du sol et des déchets, l'incidence des traités internationaux et des directives européennes est examinée. En particulier, sera traité les conséquences du protocole de Kyoto et en prolongement de la COP 21 de 2015 à Paris, la question de la régulation des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial, européen et belge.

Droit de l'environnement 2

Objectifs
L'étudiant est capable d'approfondir certains aspects du droit de l'urbanisme en Région de Bruxelles-\r\nCapitale, afin de parfaire l'enseignement dispensé en deuxième année.
Contenu
Les procédures administratives et les recours dans le cadre de l'obtention des permis de lotir et d'urbanisme.\r\nLes contentieux juridictionnels en urbanisme (Conseil d'Etat, cours et tribunaux).\r\nLes sanctions pénales en droit de l'urbanisme.\r\nL'évaluation des incidences sur l'environnement.\r\nLa protection patrimoniale (classement, mise à l'inventaire, inscription à la liste de sauvegarde).

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Législation de l'aménagement du territoire 2

- le support oral constitue le support didactique principal du cours,
- support visuel : usage constant du support visuel mis à disposition à savoir le tableau, - style incitatif participatif pour la majeure partie du cours,
- utilisation du style transmissif au niveau des concepts abordés,
- utilisation du style associatif en vue d'accéder à un savoir-faire de l'étudiant dans le cadre de l'utilisation de certaines sources juridiques,
- recours à la méthode déductive,
- compte tenu du nombre d'étudiants, utilisation privilégiée du moyen pédagogique de l'exposé informel.

Droit de l'environnement 2

- le support oral constitue le support didactique principal du cours,
- support visuel : usage constant du support visuel mis à disposition à savoir le tableau, - style incitatif participatif pour la majeure partie du cours,
- utilisation du style transmissif au niveau des concepts abordés,
- utilisation du style associatif en vue d'accéder à un savoir-faire de l'étudiant dans le cadre de l'utilisation de certaines sources juridiques,
- recours à la méthode déductive,
- compte tenu du nombre d'étudiants, utilisation privilégiée du moyen pédagogique de l'exposé informel.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Législation de l'aménagement du territoire 2

faire usage des dispositions légales applicables dans le cadre de la délivrance d'un permis d'urbanisme

Droit de l'environnement 2

distinguer les impacts de Kyoto sur la situation des émetteurs de gaz à effet de serre

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Droit de l'environnement 2 : Code thématique Larcier HELdB	au secrétariat	—
Législation de l'aménagement du territoire 2 : Code thématique Larcier HELdB	au secrétariat	—

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Droit de l'environnement 2 : -Notes de cours	—	—
Droit de l'environnement 2 : -sources diverses sur le campus numérique	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—
Législation de l'aménagement du territoire 2 : -Notes de cours	—	—
Législation de l'aménagement du territoire 2 : -sources diverses sur le campus numérique - textes légaux (Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire [CoBAT]	sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier			
Législation de l'aménagement du territoire 2 — méthode d'intégration : 50 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Droit de l'environnement 2 — méthode d'intégration : 50 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Août			
Législation de l'aménagement du territoire 2 — méthode d'intégration : 50 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Droit de l'environnement 2 — méthode d'intégration : 50 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé